

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 2 NOVEMBRE 2015

18 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement
 - A. Constitution du dossier de demande d'autorisation pour la mise en conformité des captages La Dréchou, Serre en Don, La Rouveyre et Sarméo
 - B. Lancement de l'enquête publique pour la mise en conformité des captages La Dréchou, Serre en Don, La Rouveyre et Sarméo
 - C. Contrat de rivière Doux - Mialan - Veunes - Bouternes et petits affluents du Rhône et de l'Isère

 2. Culture
 - A. Outils en itinérance 2016 de L'Arche des Métiers : demande de subvention
 - B. Festival Les Articulés 2016 : demande de subvention
 - C. Festival Musique et Or 2016 : demande de subvention
 - D. Mise en réseau informatique des Médiathèques des Boutières et du Pays du Cheylard : demande de subvention

 3. Voirie
 - A. Cession de matériels de déneigement

 4. Communications du Président
-

Date de la convocation : 27 octobre 2015

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Raymond FAYARD, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Frédéric PICARD

Absents excusés représentés : M. Maurice WEISS pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE (jusqu'à son arrivée à 19h00), M. Roger PERRIN pouvoir à Mme Monique PINET (jusqu'à son arrivée à 18h50).

Absents excusés : M. Philippe DESESTRES

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie FOUTRY

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du Pôle Économie

M. le Président propose de débiter l'ordre du jour de ce Bureau.

1. Eau / Assainissement

A. Constitution du dossier de demande d'autorisation pour la mise en conformité des captages La Dréchou, Serre en Don, La Rouveyre et Sarméo

M. Raymond Fayard, Vice-président en charge des compétences eau et assainissement, donne connaissance des rapports géologiques réalisés pour les captages La Dréchou (St Christol), Serre en Don (St Genest Lachamp), La Rouveyre (St Genest Lachamp) et Sarméo (Jaunac), établis par M. GAUTIER, hydrogéologue agréé. Ces rapports précisent toutes les servitudes, prescriptions et contraintes diverses des périmètres de protection.

Il rappelle que des dossiers de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau de ces captages, en application du code de la santé publique et du code de l'environnement, doivent être établis et transmis à la délégation départementale de l'Ardèche de l'Agence régionale de santé de Rhône-Alpes.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, s'engage à réaliser les dossiers de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau des 4 captages mentionnés ci-dessus.

B. Lancement de l'enquête publique pour la mise en conformité des captages La Dréchou, Serre en Don, La Rouveyre et Sarméo

M. Fayard rappelle la décision prise de procéder à la mise en conformité des captages La Dréchou (St Christol), Serre en Don (St Genest Lachamp), La Rouveyre (St Genest Lachamp) et Sarméo (Jaunac).

Il expose les dossiers de demande d'autorisation réalisés par le Bureau d'Etudes Gilles RABIN. Ces dossiers reprennent les rapports géologiques et précisent les travaux de mise en conformité des captages. Ils devront être transmis à la délégation départementale de l'Ardèche de l'Agence régionale de santé de Rhône-Alpes afin de demander l'autorisation d'utiliser l'eau des captages en vue de l'alimentation humaine, l'ouverture d'une enquête parcellaire et l'ouverture d'une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et à l'instauration des périmètres de protection,
- l'autorisation de prélèvement
- la modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le dossier de demande d'autorisation ; demande le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la régularisation des 4 captages mentionnés ci-dessus.

C. Contrat de rivière Doux - Mialan - Veunes - Bouternes et petits affluents du Rhône et de l'Isère

M. Fayard indique qu'il convient d'approuver l'avant-projet définitif du Contrat de Rivière « Doux - Mialan - Veunes - Bouternes et petits affluents du Rhône et de l'Isère » et notamment les objectifs qu'il fixe.

Il ajoute que des précisions ont été apportées suite aux compléments demandés par l'Agence de l'eau sur deux points :

1. Afficher plus clairement l'organisation de la gouvernance comme élément structurant du contrat.
2. Améliorer la rédaction du contrat sur les enjeux et priorités des actions afin de faire apparaître de façon plus lisible la contribution du contrat aux objectifs environnementaux des milieux aquatiques fixés par le SDAGE Rhône Méditerranée.

→ Concernant le 1^{er} point : le document sera complété par la création d'un chapitre sur la gouvernance permettant de présenter la motivation de la démarche, les modes de gouvernance actuels, et la nécessaire réflexion à engager sur la prise de compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

→ Concernant le 2nd point : le document sera complété dans son chapitre 4 pour permettre une meilleure lisibilité du contrat en lien avec les objectifs du SDAGE.

Mme Carine Faure précise que ce Contrat de Rivière subventionne pour Val'Eyrieux les travaux d'entretien de la rivière Doux, en partenariat avec l'Entente Doux-Mialan.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avant-projet définitif du Contrat de Rivière et notamment les objectifs qu'il fixe; autorise le dépôt de l'avant-projet définitif tel que présenté lors du Comité de Rivières et suite à l'avis favorable de la Commission Rivières.

M. Foutry explique qu'à la dernière réunion, il a été indiqué que la Région souhaiterait la création d'un syndicat, notamment par rapport à la compétence GEMAPI. Il indique qu'il s'est formellement opposé à cette création.

Les membres du Bureau soulignent que cette demande va à contre-sens des regroupements intercommunaux et des suppressions de syndicats, alors que sur ce dossier une entente entre collectivités existe et fonctionne.

2. Culture

A. Outils en itinérance 2016 de L'Arche des Métiers : demande de subvention

M. Jean-Marie Foutry, Vice-président en charge de la Culture, informe le Bureau que, dans le cadre du renforcement des actions culturelles de qualité et de proximité sur Val'Eyrieux, il convient de solliciter, pour les outils en itinérance du centre de ressources de L'Arche des Métiers, une subvention de 10 000 €, pour une dépense subventionnable retenue de 33 333 €, auprès de la Région Rhône-Alpes via un dossier de demande de subvention déposé auprès des services du CDDRA Centre Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

B. Festival Les Articulés 2016 : demande de subvention

M. Foutry indique que, dans le cadre du renforcement des actions culturelles sur Val'Eyrieux, il convient de demander des subventions pour l'organisation du Festival Les Articulés. Il propose de solliciter la Région Rhône-Alpes, via un dossier déposé auprès des services du CDDRA Centre Ardèche, à hauteur de 3 000 € pour une dépense subventionnable retenue de 10 000 €, et le Département de l'Ardèche. Cet événement est devenu l'un des festivals estivaux d'importance du département et demande à être soutenu pour pouvoir assurer un renouvellement de qualité.

Le montant total de l'opération est estimé à 70 000 € ttc.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

C. Festival Musique et Or 2016 : demande de subvention

M. Foutry ajoute que, dans le cadre du renforcement des actions culturelles sur Val'Eyrieux, il convient également de demander des subventions pour l'organisation du Festival Musique et Or. Il propose de solliciter la Région Rhône-Alpes, à hauteur de 3 000 € pour une dépense subventionnable retenue de 10 000 € via un dossier de demande de subvention déposé auprès des services du CDDRA Centre Ardèche, et le Département de l'Ardèche.

Le montant total de l'opération est estimé à 20 000 € ttc.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

D. Mise en réseau informatique des Médiathèques des Boutières et du Pays du Cheylard : demande de subvention

M. Foutry informe le Bureau qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la DRAC Rhône-Alpes concernant la mise en réseau informatique des Médiathèques des Boutières et du Pays du Cheylard, subvention prenant également en compte les formations attenantes et les cartes de lecteurs du réseau de lecture publique de Val'Eyrieux.

Ce projet a été réfléchi dans le cadre de l'harmonisation de la lecture publique sur le territoire de Val'Eyrieux.

Cette subvention serait de 10 000 € pour une dépense subventionnable de 12 000 € ttc.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.

3. Voirie

A. Cession de matériels de déneigement

M. Raymond Fayard rappelle que, suite à la restitution de la compétence Voirie aux 6 communes du Haut Vivarais, la Communauté de communes Val'Eyrieux possédait toujours des véhicules et matériels attachés à l'exercice de cette compétence.

Au moment du transfert, les communes se sont positionnées sur la reprise de certains véhicules et matériels mais n'ont pas souhaité reprendre l'Unimog et une saleuse Arvel KA2000, qui ont donc été mis en vente.

Suite à cela, M. AVININ Stéphane s'est porté acquéreur de l'ensemble pour un montant de 20 000 €.

M. Fayard propose ainsi au Bureau de céder l'Unimog AJ073WG (avec chaînes) pour 15 500 € et une saleuse Arvel KA2000 pour 4 500 €, soit un montant total de 20 000 €.

Le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, de céder le matériel ci-dessus évoqué à M. Stéphane AVININ pour un montant total de 20 000 €.

[Arrivée de M. Roger Perrin à 18h50]

4. Communications du Président

❖ Communauté de communes Mézenc Loire Sauvage

Le Dr Jacques Chabal rappelle au Bureau que Val'Eyrieux, au travers des communes de St André en Vivarais, Devesset, Mars, St Clément, La Rochette et Borée, s'était associée aux Communautés de communes du Haut Lignon et du Mézenc et à la commune de St Bonnet le Froid pour répondre à l'appel à projet « Pôle Nature » du CGET Massif Central.

M. le Président de la CC du Pays du Mézenc vient de nous informer que cette candidature n'a pas été retenue sur 2015 mais que la réflexion est maintenue pour un appel à projet sur 2016 et il souhaite donc connaître la position de Val'Eyrieux face à ce projet.

[Arrivée de M. Maurice Weiss à 19h00]

❖ Soirée Sport

M. le Président rappelle la soirée organisée en l'honneur des associations sportives de Val'Eyrieux, le jeudi 5 novembre à 18h30 à la salle des fêtes de Mariac.

❖ Observatoire de Mars

Le Président indique que le Vice-président Jean-Marie Foutry et lui-même se sont vus pour discuter de l'avenir de l'observatoire de Mars, mais également du partenariat à clarifier avec le CAM (Club d'Astronomie de Mars).

Le Président souligne que Le Club d'Astronomie de Mars a sa vision, mais qu'il faut trouver un équilibre avec eux par rapport aux objectifs que nous souhaitons mettre en place. Il faudra définir l'organisation technique et les finances.

Le Président a proposé de créer une sous-commission CSTI qui permettrait de réfléchir à l'organisation et à la définition des objectifs de l'observatoire en intégrant le CAM.

Mme Pinet indique qu'il faut peut-être en effet débiter en se posant la question des objectifs pour Mars.

M. Foutry attire l'attention que c'est un outil communautaire, qui n'est pas en mesure d'accueillir du public (normes ERP non respectées).

Fin de la séance à 19h15

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

